

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1535

18 juin 2015

SOMMAIRE

Aurea Finance Company	73638	Maitrise S.à r.l.	73662
Batiwo S.à r.l.	73637	Malouvag S.A.,	73635
B.V. Feldrien Investments	73637	Management Golf et Propriétés S.A.	73634
Corbet S.A.	73644	Manpower Luxembourg S.A.	73634
Coyote Finance S.A.	73644	MCI s.à r.l.	73634
CTH-Online S.A.	73644	MDP Invest S.A.	73634
Cube Infrastructure Managers	73665	Medilux	73634
CYW Ventures S.à.r.l.	73644	MezzVest Luxembourg II S. à r.l.	73638
DB PWM	73637	MStar Pineapple Holdings Lux S.à r.l.	73638
Debt Investments S.à r.l.	73637	MWV Luxembourg S.à r.l.	73639
Digital Services Holding I S.à r.l.	73645	MWV Luxembourg S.à r.l.	73639
Ecotrade Commodities S.A.	73636	Natixis Environnement & Infrastructures Lu- xembourg S.A., en abrégé NEIL	73665
EECF Delta S.à r.l.	73636	Noy Holding S.A.-SPF	73641
Gazprom Neft International S.A.	73680	OZN Investments S.à r.l.	73639
German Hospitality Holdings S.à r.l.	73680	Parimico S.A.	73640
German Hospitality Mezzco S.à r.l.	73680	Patrimonio Invest S.A.	73641
H43 Management S.à r.l.	73636	Patrizia Harald Fund Investment 1 S.à .r.l. ..	73679
Horeca Service S.à.r.l.	73635	PATRIZIA Harald Fund Investment SCS ...	73679
IDI Gazeley Frankfurt West S.à r.l.	73660	Patrizia Harald Fund Investment Verwaltung S.à r.l.	73641
I.G.R. Investment S.à r.l.	73636	PCV Lux GP S.à r.l.	73642
Jewel HoldCo S.à r.l.	73651	Pek Holdings S.à r.l.	73642
Keystone Asset Management S.A.	73657	Petronas Azerbaijan (Shah Deniz) S.à r.l. ...	73642
Kimi Holdings	73657	Petronas South Caucasus S.à r.l.	73643
KORTO GmbH	73657	Pictet Global Selection Fund Management (Lu- xembourg) S.A.	73639
KPI Residential Property 14 S.à r.l.	73657	Pictet Global Selection Fund Management (Lu- xembourg) S.A.	73640
Langley Luxco 2 S.à r.l.	73645	Pictet Select	73640
Lennon J1 Sàrl	73647	Quacis, Cap. Inv. Gesto.	73643
Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A.	73647	Reconsult I S.à r.l.	73643
Logstor International Holding S.à r.l.	73645		
Luxembourg Investment Company 47 S.à.r.l.	73660		
Mads Skak Olufsen s.à.r.l.	73638		
Maison du Dessert S.à r.l.	73635		

MDP Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 161.815.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 3 février 2015, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour MDP INVEST S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015061354/15.

(150070348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Medilux, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 193.120.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 16 décembre 2014, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour MEDILUX

Société anonyme

Référence de publication: 2015061355/15.

(150070347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

MCI s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 8, rue Jean Bertels.
R.C.S. Luxembourg B 173.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 24/04/2015.

Référence de publication: 2015061353/10.

(150070450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Management Golf et Propriétés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 128.083.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061347/9.

(150070716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Manpower Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 7.055.

Il est à noter qu'avec effet au 22 avril 2015, Monsieur Vincent Bertieaux a été révoqué de son poste d'administrateur de la Société.

En outre, il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 22 avril 2015 que celui-ci a décidé de nommer:

- Monsieur Jos Milissen, demeurant à B-1200 Bruxelles, Gemeenschappenlaan, Belgique, en tant qu'administrateur de la Société à compter du 22 avril 2015 pour une durée de 6 ans, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2021.

En conséquence de quoi, le conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Philippe Lacroix;
- Monsieur Dominique Laurent; et
- Monsieur Jos Milissen.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Manpower Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015061348/22.

(150070281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Maison du Dessert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 57.148.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061343/9.

(150070022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Malouvag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.124.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 6 février 2015, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour MALOUVAG S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015061346/15.

(150070349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Horeca Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4380 Ehlerange, 101, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.791.

—
Assemblée extraordinaire du 27/03/2015

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée général, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

Monsieur Daniel Pereira Fernandes, technicien, demeurant à F-57310 Bousse, 42 rue Claude Monet, peut valablement engagé la société en toutes circonstances par sa seule signature. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Mme Candida FERREIRA PEREIRA / Mme Sameire DA LUZ.

Référence de publication: 2015061232/14.

(150070653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

H43 Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 190.770.

—

Suivant décision du gérant unique de H43 MANAGEMENT S.à r.l. (la «Société») prise le 23 avril 2015

M. Philippe SALAH, né le 17 juillet 1979 à Vitry-sur-Seine (94400), France, demeurant à 18, Rue Edouard Vaillant à F - 93170 Bagnolet est nommé à la gestion journalière de la Société.

En sa qualité de délégué la gestion journalière, M. Philippe SALAH pourra engager la Société par sa seule signature jusqu'à concurrence de EUR 10.000.

Au-delà de cette somme, la signature du gérant unique, William AYACHE, sera requise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour H43 MANAGEMENT S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2015061234/17.

(150069957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

I.G.R. Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 183.174.

—

EXTRAIT

L'associé unique de la société a pris la résolution suivante:

1) Transfert du siège social de la société du 21, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2) Révocation de l'ancien conseil de gérance;

3) Nomination du nouveau gérant unique:

- Monsieur Paolo BETTIOL, né le 22 mars 1981 à Montebelluna (Italie) demeurant à 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Le mandat de nouveau gérant unique prendra fin le 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015061235/17.

(150070257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Ecotrade Commodities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 119.021.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 16 avril 2015

1^{ère} résolution:

L'assemblée décide de nommer Monsieur Fernand BOZZONI, né le 24/06/1947 à Bordeaux, France, domicilié au 78, rue Raymond Poincaré F-33110 Le Bouscat, avec effet au 1^{er} janvier 2015, aux postes d'Administrateur et d'Administrateur-délégué, et ce pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015061158/14.

(150070548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

ECCF Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 107.809.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Julien FRANCOIS

Gérant

Référence de publication: 2015061159/12.

(150070502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

B.V. Feldrien Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.261.525,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.870.

—
Par résolutions signées en date du 22 avril 2015, l'associé unique a décidé

- de nommer Olivier Marbaise, avec adresse professionnelle au 3 rue WA Mozart, L-2166 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015061028/13.

(150070266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Batiwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 58, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 181.270.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2015061029/11.

(150070155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

DB PWM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 163.660.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 22. April 2015

Die Generalversammlung beschließt, die KPMG Luxembourg, geschäftsansässig in 39, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 149 133, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Jahr 2015 zu ernennen.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2015061127/12.

(150070603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Debt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 64, rue du X octobre.

R.C.S. Luxembourg B 158.424.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2015061128/10.

(150070106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Aurea Finance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 47.028.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Steinsel le vendredi 27 mars 2015 à 16 heures

Quatrième résolution:

Renouvellement des mandats d'administrateur.

Messieurs Denis Dalibot, Jacques Bruxer, Gérard de Ganay, Foucauld de Tinguy du Pouët, Ben Van Assche, Maxime Caillard d'Aillières et Henri de Crouy-Chanel se représentent comme administrateurs. Ils sont réélus à l'unanimité, pour la période s'écoulant de la date de cette assemblée jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015061026/14.

(150069237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

MezzVest Luxembourg II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 110.227.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 April 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015061332/13.

(150070724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Mads Skak Olufsen s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 249-255, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 114.398.

Rectificatif: L130064472 24/04/13

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061342/11.

(150070095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

MStar Pineapple Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.068.

Par résolutions signées en date du 22 avril 2015, l'associé unique a décidé

- d'acter et d'accepter la démission de Jerome Silvey de son mandat de gérant avec effet au 22 avril 2015
- de nommer Olivier Marbaise, avec adresse professionnelle au 3 rue WA Mozart, L-2166 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 22 avril 2015, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2015.

Référence de publication: 2015061365/14.

(150070269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

MWV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 159.099.

Statuts coordonnés, suite à un acte rectificatif reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015061370/11.

(150070325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

MWV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 159.099.

Dépôt rectificatif du dépôt L150070325

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015061371/12.

(150070525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

OZN Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: TRY 39.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.938.

Il est porté à la connaissance du public qu'avec effet du 1^{er} avril 2015, Ünlü LT Investments Limited Partnership, une société en commandite de droit de Guernesey, ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, Saint-Pierre-Port GY1 2HL, Guernesey, immatriculée auprès du Registraire des sociétés de Guernesey sous le numéro 2154, agissant par l'intermédiaire de son commandité, est l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour la Société

Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2015061393/16.

(150070129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pictet Global Selection Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.415.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires («L'Assemblée») s'est tenue à Luxembourg le 15 avril 2015 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats des administrateurs suivants:

- M. Pascal Chauvaux, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Laurent Ramsey, 60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73
- M. Cédric Vermesse, 60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73
- Mme Kayo Suzuki, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé PriceWaterhouseCoopers pour une période d'une année jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2015061399/18.

(150070589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pictet Global Selection Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.415.

Le Bilan pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015061400/11.

(150070597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pictet Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.927.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 17 avril 2015 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats des administrateurs suivants:

- M. Nicolas Tschopp, 60 Route des Acacias, CH-1211 Genève 73
- M. Francesco Ilardi, 60 Route des Acacias, CH-1211 Genève 73
- M. Justin Egan, 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- M. Thomas Nummer, 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- M. Anil Kumar Singh, 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

5. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Ernst & Young pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pictet Select

Référence de publication: 2015061401/19.

(150070265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Parimico S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 181.848.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 3 février 2015, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour PARIMICO S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015061413/15.

(150070344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Noy Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.270.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 3 février 2015, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour NOY HOLDING S.A.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2015061383/15.

(150070345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Patrimonio Invest S.A, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, Place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 187.736.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2015 que:

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Michael TEIXEIRA.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Madame Elisabeth Gonçalves TEIXEIRA, né le 12 février 1971 à Dudelange, demeurant à L - 3429 Dudelange, 196, route de Burange.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015061418/14.

(150070225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Patrizia Harald Fund Investment Verwaltung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 191.539.

—
Der alleinige Anteilshaber der Gesellschaft ist PATRIZIA Luxembourg S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter Nummer B 122906, hält alle 125 Anteile an der Gesellschaft (125 Gesellschaftsanteile mit je einem Nominalwert von 100,- EUR).

PATRIZIA Luxembourg S.à r.l. hat mit Urkunde vom 13. April 2015 (der Anteilskaufvertrag) alle 125 Anteile (125 Gesellschaftsanteile mit je einem Nominalwert von 100,- EUR) an PATRIZIA Harald GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Fuggerstraße 26, 86150 Augsburg, Deutschland und eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter der Nummer HRB 217038, veräußert und übertragen.

Demnach resultiert aus dem Vollzug des Anteilskaufvertrages, dass PATRIZIA Harald GmbH alle 125 Anteile (mit je einem Nominalwert von 100,- EUR) an der PATRIZIA Harald Fund Investment S.à r.l. hält.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PATRIZIA Harald Fund Investment Verwaltung S.à r.l.

VERTRETER

Référence de publication: 2015061419/22.

(150070708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

PCV Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 141.035.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé unique de la Société en date du 23 avril 2015 que:

- Monsieur Geoffrey Henry démissionne de son mandat de Gérant de Classe A de la Société avec effet au 23 avril 2015;
- Monsieur Frédéric Feyten démissionne de son mandat de Gérant de Classe A de la Société avec effet au 23 avril 2015;
- Monsieur Geoffrey Limpach, né le 11 avril 1983 à Arlon en Belgique et, ayant son adresse professionnelle au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommé en tant que Gérant de Classe A avec effet au 23 avril 2015 et ce, pour une durée indéterminée.
- Monsieur Dieudonné Sebahunde, né le 15 octobre 1973 à Gafunzo-Cyangugu au Rwanda et, ayant son adresse professionnelle au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommé en tant que Gérant de Classe A avec effet au 23 avril 2015 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2015.

Référence de publication: 2015061420/20.

(150070506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pek Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 188.500.

—
EXTRAIT

Il convient de noter que siège sociale de l'associé unique de la Société est désormais au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

Référence de publication: 2015061424/13.

(150069968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Petronas Azerbaijan (Shah Deniz) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 190.901.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 13 avril 2015 de la Société les décisions suivantes ont été prises:

- Démission de Madame Stéphanie Schut en tant que gérant B de la Société à compter de la date des résolutions;
- Nomination du gérant suivant à compter de la date des résolutions pour une durée indéterminée:

Monsieur Sébastien Rimlinger, né le 23 septembre 1975 à Sarreguemines, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Monsieur Kah Seong Chen gérant A;
- Monsieur Muhammad Zamri Bin Jusoh, gérant A;
- Monsieur Fabrice Rota, gérant B;
- Monsieur Sébastien Rimlinger, gérant B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sébastien Rimlinger

Gérant B

Référence de publication: 2015061426/21.

(150070500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Petronas South Caucasus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.966.

—
Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 13 avril 2015 de la Société les décisions suivantes ont été prises:

- Démission de Madame Stéphanie Schut en tant que gérant B de la Société à compter de la date des résolutions;
- Nomination du gérant suivant à compter de la date des résolutions pour une durée indéterminée:

Monsieur Sébastien Rimlinger, né le 23 septembre 1975 à Sarreguemines, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Monsieur Kah Seong Chen gérant A;
- Monsieur Muhammad Zamri Bin Jusoh, gérant A;
- Monsieur Fabrice Rota, gérant B;
- Monsieur Sébastien Rimlinger, gérant B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sébastien Rimlinger

Gérant B

Référence de publication: 2015061427/21.

(150070593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Quacis, Cap. Inv. Gesto., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 94.259.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 3 février 2015, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour QUACIS, CAP. INV. GESTO

Société anonyme

Référence de publication: 2015061450/15.

(150070342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Reconsult I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 188.218.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 23 avril 2015, avec effet à ce jour, que la société PB PCR3 S.à r.l. a cédé 12500 parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans la société Reconsult I S.à r.l. à Monsieur Raphaël Slowik., ayant son adresse professionnelle à D-10178 Berlin; Neue Schönhauser Straße 15.

Monsieur Raphaël Slowik devient alors l'associé unique de la société Reconsult I S.à r.l. en détenant 12500 parts sociales ordinaires.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2015061453/16.

(150070376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2015.

Corbet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 12.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015061818/9.
(150071154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Coyote Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 154.297.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 mars 2015

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administration et d'administrateur délégué de Monsieur Pascal HENNUY demeurant professionnellement 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg.

L'assemblée générale constate le changement de dénomination de Jawer Consulting SA ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg en C.W.I. Consulting SA et décide de renouveler son mandat de commissaire aux comptes.

Les mandats ainsi attribués viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015061819/16.

(150071399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

CTH-Online S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 150.323.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2015 que:

- Monsieur André Crassaerts né le 25/06/1968 à Stavelot (B) et demeurant à L-8146 Bridel, 14, rue J. Oster est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Thierry Hellers. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

- G.T. Fiduciaires SA, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrit au RCSL sous le numéro B 121820 est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de GT Experts Comptables S.à.r.l. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/04/2015.

G.T. Experts Comptables sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015061820/18.

(150071487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

CYW Ventures S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 153.757.

En date du 31 décembre 2012 l'actionariat de la société a été modifié comme suit:

Nouvel associé unique, RAMLA MANAGEMENT LTD, société ayant son siège social au 7 Old Street, 00152 Roseau, Commonwealth de la Dominique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CYW Ventures S.à r.l.

Référence de publication: 2015061821/13.

(150070831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Digital Services Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.468,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 180.879.

—
Diese Dokument dient dazu die bisher eingeschriebenen Informationen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister zu aktualisieren.

- Die Denomination und Handelsregisternummer der Teilhaberin der Gesellschaft, Rocket Internet AG, lautet mit sofortiger Wirkung wie folgt:

Rocket Internet SE, eine Societas Europaea, eingeschrieben beim Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg unter der Nummer HRB 165662 B.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. April 2015.

Digital Services Holding I S.à r.l.

Référence de publication: 2015061826/17.

(150071537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Logstor International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Langley Luxco 2 S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,01.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 176.676.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of March,
before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Langley CoInvest S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of nineteen thousand four hundred and fourteen euro and thirty-eight cent (EUR 19,414.38), with registered office at 2C rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg of 19 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2043 of 22 August 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178374 (the "Shareholder")

hereby all represented by Maître Cristiana Musteanu, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on March 25, 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Langley LuxCo 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01), with registered office at 2C rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg dated 15 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1366 of 10 June 2013 and registered under its former company name Steam LuxCo S.à r.l. with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176676 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended following a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg dated 28 August 2013, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2785 of 7 November 2013.

The Shareholder, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the name of the Company from Langley LuxCo 2 S.à r.l. to Logstor International Holding S.à r.l.

2 To amend article 1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the foregoing item of the agenda.

3 Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the name of the Company from Langley LuxCo 2 S.à r.l. to Logstor International Holding S.à r.l.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend the article 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolution.

As a result, the article 1 shall from now on read as follows:

“There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Logstor International Holding S.à r.l.”.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Langley CoInvest S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de dix-neuf mille quatre cent quatorze euros et trente-huit cents (EUR 19.414,38), dont le siège social est au 2C rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2043 du 22 août 2013 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178374 (l' «Associé»),

représentée par Maître Cristiana Musteanu, avocat, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 mars 2015.

Ladite procuration sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé est l'associé unique de Langley LuxCo 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et un cent (EUR 12.500,01), avec siège social au 2C, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg en date du 15 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1366 en date du 10 juin 2013 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous sa dénomination précédente Steam LuxCo S.à r.l. sous le numéro B 176676. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg en date du 28 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2785 en date du 7 novembre 2013.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus reconnaît être pleinement informé des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de la dénomination de la Société de Langley LuxCo 2 S.à r.l. pour Logstor International Holding S.à r.l.

2 Modification de l'article 1 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution ci-dessus.

3 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'accepter la modification de la dénomination de la Société de Langley LuxCo 2 S.à r.l. pour Logstor International Holding S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter la précédente résolution.

En conséquence, l'article 1 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Logstor International Holding S.à r.l.»»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de l'augmentation de capital ci-dessus sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande au même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Musteanu, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 1^{er} avril 2015. GAC/2015/2768. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062322/114.

(150071128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.103.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mars 2015

Résolution 2: Gouvernance

2.1: Composition des instances de gouvernance

Le Conseil reçoit la démission de Mme Barbara Bavay de ses fonctions d'administrateur délégué à la gestion journalière avec effet au 31 mars 2015.

Le Conseil décide, pour la remplacer et terminer son mandat, de coopter comme Administrateur et Administrateur-délégué à la gestion journalière, Mme Marleen Van Malderen, demeurant professionnellement au 16, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 31 mars 2015.

La prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2015 confirmera cette cooptation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2015062324/19.

(150071245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Lennon J1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 187.281.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of November,
before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Lennon J1 S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of fourteen thousand British Pounds (GBP 14,000.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B187281 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 2 May 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) dated 31 July 2014, number 2017. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer dated 8 August 2014, published in the Mémorial dated 29 Octobre 2014, number 3150.

THERE APPEARED:

Invel Real Estate Partners Lennon S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of sixteen thousand British Pounds (GBP 16,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B187280 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. All the fourteen thousand (14,000) shares of the Company, having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate on the agenda as hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Change of the corporate object of the Company and related amendment of article 3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 3. Corporate Object.

3.1. The Company's object is (i) the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations and (ii) the acquisition of real asset properties or portfolios, or participations therein, located in Luxembourg or abroad, directly or indirectly through any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management, development and sale of those real assets or portfolios.

3.2. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. The Company may give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any of its subsidiaries, affiliated companies or of any other company.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.”; and

2. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate object of the Company and to amend article 3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ Art. 3. Corporate Object.

3.1. The Company's object is (i) the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations and (ii) the acquisition of real asset properties or portfolios, or participations therein, located in Luxembourg or abroad, directly or indirectly through any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management, development and sale of those real assets or portfolios.

3.2. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation,

development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. The Company may give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any of its subsidiaries, affiliated companies or of any other company.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et un novembre,

par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique (l'Assemblée) de Lennon J1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg disposant d'un capital social de quatorze mille Livres Sterling (GBP 14.000,-), enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B187281 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 2 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2017 le 31 juillet 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Jacques Castel, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplaçant de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 8 août 2014, publié dans le Mémorial numéro 3150 du 29 Octobre 2014.

A COMPARU:

Invel Real Estate Partners Lennon S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de seize mille Livres Sterling (GBP 16,000.-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.187280 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Toutes les quatorze mille (14,000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de une livre Sterling (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 3 des Statuts qui sera rédigé comme suit:

« Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est (i) la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations et (ii) l'acquisition de biens immobiliers ou d'un portefeuille de biens immobiliers, et toute participation y relative, localisés à Luxembourg ou à l'étranger, directement ou indirectement au travers de toute société ou entreprise, sous quelque forme que ce soit et la gestion, le développement et la vente de ces biens immobiliers et portefeuilles y relatifs.

3.2. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. La Société peut procéder, par voie d'investissement privés, actions, obligations et autres titres représentant de la dette ou du capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts et/ou l'émission de titres de dettes, à ses filiales, sociétés affiliées, ou à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social; et

2. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier subséquemment l'article 3 des Statuts qui se lira comme suit:

« Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est (i) la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations et (ii) l'acquisition de biens immobiliers ou d'un portefeuille de biens immobiliers, et toute participation y relative, localisés à Luxembourg ou à l'étranger, directement ou indirectement au travers de toute société ou entreprise, sous quelque forme que ce soit et la gestion, le développement et la vente de ces biens immobiliers et portefeuilles y relatifs.

3.2. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. La Société peut procéder, par voie d'investissement privés, actions, obligations et autres titres représentant de la dette ou du capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts et/ou l'émission de titres de dettes, à ses filiales, sociétés affiliées, ou à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social».

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont d'environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte notarié est passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 décembre 2014. LAC/2014/56924. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062325/179.

(150071167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Jewel HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 646.466,83.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.021.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) AIF VII Euro Holdings, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, duly represented by its general partner Apollo Advisors VII (EH), L.P., represented by its general partner Apollo Advisors VII (EH-GP), Ltd.,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2) AP Jewel Holdings (EH-1), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301133,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

3) AP Jewel Holdings (EH-2), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301136,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

4) AP Jewel Holdings (EH-3), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301138,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

5) AP Jewel Holdings (EH-4), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301140,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

6) AP Jewel Holdings (EH-5), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301143,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

7) AP Jewel Holdings (EH-6), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301146,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

8) AP Jewel Holdings (EH-7), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301150,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

9) AP Jewel Holdings (EH-8), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301155,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

10) AP Jewel Holdings (EH-9), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5301159,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

11) AP Jewel Holdings (EH-10), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5369804,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

12) AP Jewel Holdings (EH-11), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5590448,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

13) AP Jewel Holdings (EH-12), LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, with registration number 5590459,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

14) Mr. Thomas J. O'Neill, residing at 6 Stonehurst Common, NH 03755 Hanover, USA,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

15) Mr. Anthony Broderick, residing at 5 Bridgnorth Road, Stourton, Stourbridge, DY7 6RP, England,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

16) Ms. Ruth Benford, residing at 50 Marigold Lane, Mountsorrel, Loughborough, LE12 7FP, England,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

17) Mr. Craig Bolton, residing at 4 Sandmill Mews, Winlaton, Tyne & Wear, NE21 5SF, England,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

18) Mr. James Crichton, residing at 67 Northampton Road, Towcester, Northants, NN12 7AH, England, here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

19) Kesef Investments LLC, a limited liability company incorporated in the State of North Carolina, having its registered office at 3605 Glenwood Avenue, Ste. 500, Raleigh, Wake County, North Carolina 27612,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

20) Mr. Hugh Brian Duffy, residing at 13 Denbigh Gardens, Richmond, London, TW10 6EN, England,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

21) Mr. François Le Troquer, residing at 14 Cygnet House, 188 Kings Road, London SW3 5XR, England,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

22) Duffy Management and Investments Ltd., a private limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 07852968, having its registered office at 13 Denbigh Gardens, Richmond, London TW10 6EN, England,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

23) Mr. Anders Romberg, born in Hel Trefaldiga - Uppsala, Sweden on 29 June 1963, residing at 44 Brunswick Gardens Flat 1, W8 4AN, United Kingdom,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

24) Jewel HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173 021, present but not entitled to vote and temporarily holding shares,

here represented by Ms Alina Rymalova, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Jewel HoldCo S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173 021, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 22 November 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 8 dated 2 January 2013. The articles of association have last been amended through a deed of the undersigned notary on 4 March 2015, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

The appearing parties, representing the whole share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda is as follows:

Agenda

1) Decision to reduce the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty-four Pounds Sterling and eighty-four Pence (GBP 154.84) from its amount of six hundred forty-six thousand six hundred twenty-one Pounds Sterling and sixty-seven Pence (GBP 646,621.67) to six hundred forty-six thousand four hundred sixty-six Pounds Sterling and eighty-three Pence (GBP 646,466.83) represented by one million two hundred thirty-nine thousand fifty-one (1,239,051) A Ordinary Shares, five thousand five hundred eighty-five (5,585) A1 Ordinary Shares, sixty-three million one hundred ninety-nine thousand two hundred seventy-five (63,199,275) Preference Shares, forty-five thousand one hundred fifty (45,150) B Ordinary Shares and one hundred fifty-seven thousand six hundred twenty-two (157,622) C Ordinary Shares having a nominal value of one Penny (GBP 0.01) each, by cancellation of fifty (50) B Ordinary Shares, thirteen thousand (13,000) C Ordinary Shares and two thousand four hundred thirty-four (2,434) Preference Shares having a nominal value of one Penny (GBP 0.01) each, which are temporarily held by the Company, without payment to the shareholders.

2) Amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

3) Miscellaneous.

The appearing parties, represented as stated above, representing the entire share capital, take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting decides to reduce the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty-four Pounds Sterling and eighty-four Pence (GBP 154.84) from its amount of six hundred forty-six thousand six hundred twenty-one Pounds Sterling and sixty-seven Pence (GBP 646,621.67) to six hundred forty-six thousand four hundred sixty-six Pounds Sterling and eighty-three Pence (GBP 646,466.83) represented by one million two hundred thirty-nine thousand fifty-one (1,239,051) A Ordinary Shares, five thousand five hundred eighty-five (5,585) A1 Ordinary Shares, sixty-three million one hundred ninety-nine thousand two hundred seventy-five (63,199,275) Preference Shares, forty-five thousand one hundred fifty (45,150) B Ordinary Shares and one hundred fifty-seven thousand six hundred twenty-two (157,622) C Ordinary Shares having a nominal value of one Penny (GBP 0.01) each, by cancellation of fifty (50) B Ordinary Shares, thirteen thousand (13,000) C Ordinary Shares and two thousand four hundred thirty-four (2,434) Preference Shares having a nominal value of one Penny (GBP 0.01) each, which are temporarily held by the Company, without payment to the shareholders.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the extraordinary general meeting decides to amend article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at six hundred forty-six thousand four hundred sixty-six Pounds Sterling and eighty-three Pence (GBP 646,466.83) represented by one million two hundred thirty-nine thousand fifty-one (1,239,051) A Ordinary Shares, five thousand five hundred eighty-five (5,585) A1 Ordinary Shares, sixty-three million one hundred ninety-nine thousand two hundred seventy-five (63,199,275) Preference Shares, forty-five thousand one hundred fifty (45,150) B Ordinary Shares and one hundred fifty-seven thousand six hundred twenty-two (157,622) C Ordinary Shares having a nominal value of one Penny (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to eur 2,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le neuf avril.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) AIF VII Euro Holdings, L.P., une société (exempted limited partnership) selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Îles Caïmans, dûment représentée par son commandité (general partner) Apollo Advisors VII (EH), L.P., représenté par son commandité Apollo Advisors VII (EH-GP), Ltd.,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

2) AP Jewel Holdings (EH-1), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5301133,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

3) AP Jewel Holdings (EH-2), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5301136,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

4) AP Jewel Holdings (EH-3), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5301138,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

5) AP Jewel Holdings (EH-4), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5301140,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

6) AP Jewel Holdings (EH-5), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5301143,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

7) AP Jewel Holdings (EH-6), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5301146,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

8) AP Jewel Holdings (EH-7), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5301150,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

9) AP Jewel Holdings (EH-8), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5301155, dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

10) AP Jewel Holdings (EH-9), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5301159,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

11) AP Jewel Holdings (EH-10), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5369804,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

12) AP Jewel Holdings (EH-11), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5590448,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

13) AP Jewel Holdings (EH-12), LLC, une société (limited liability company) selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, ayant le numéro d'enregistrement 5590459,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

14) M. Thomas J. O'Neill, résidant au 6 Stonehurst Common, NH 03755 Hanover, Etats-Unis d'Amérique, dûment représenté par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

15) M. Anthony Broderick, résidant au 5 Bridgnorth Road, Stourton, Stourbridge, DY7 6RP, Angleterre, dûment représenté par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

16) Mme Ruth Benford, résidant au 50 Marigold Lane, Mountsorrel, Loughborough, LE12 7FP, Angleterre, dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

17) M. Craig Bolton, résidant au 4 Sandmill Mews, Winlaton, Tyne & Wear, NE21 5SF, Angleterre, dûment représenté par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

18) M. James Crichton, résidant au 67 Northampton Road, Towcester, Northants, NN12 7AH, Angleterre, dûment représenté par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

19) Kesef Investments LLC, une société (limited liability company) constituée dans l'Etat de la Caroline du Nord, ayant son siège social au 3605 Glenwood Avenue, Ste. 500, Raleigh, Wake County, Caroline du Nord 27612,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

20) M. Hugh Brian Duffy, résidant au 13 Denbigh Gardens, Richmond, London, TW10 6EN, Angleterre, dûment représenté par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

21) M. François Le Troquer, résidant au 14 Cygnet House, 188 Kings Road, London SW3 5XR, Angleterre, dûment représenté par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

22) Duffy Management and Investments Ltd., une société (private limited company) constituée et existant selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 07852968, ayant son siège social au 13 Denbigh Gardens, Richmond, London TW10 6EN, Angleterre,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

23) M. Anders Romberg, né le 29 juin 1963 à Hel Trefaldiga - Uppsala, Suède, résidant au 44 Brunswick Gardens Flat 1, W8 4AN, Royaume-Uni,

dûment représenté par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, et

24) Jewel HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173 021, présente, mais sans droit de vote, et détenant temporairement des parts sociales,

dûment représentée par Madame Alina Rymalova, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés de Jewel HoldCo S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173 021, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 8, le 2 janvier 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 mars 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de constater que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de six cent quarante-six mille six cent vingt et une livres sterling et soixante-sept pence (GBP 646.621,67) par un montant de cent cinquante-quatre livres sterling et quatre-vingt-quatre pence (GBP 154,84) à un montant de six cent quarante-six mille quatre cent soixante-six livres sterling et quatre-vingt-trois pence (GBP 646.466,83) représenté par un million deux cent trente-neuf mille cinquante et une (1.239.051) Parts Sociales Ordinaires A, cinq mille cinq cent quatre-vingt-cinq (5.585) Parts Sociales Ordinaires A1, soixante-trois millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante-quinze (63.199.275) Parts Sociales de Préférence, quarante-cinq mille cent cinquante (45.150) Parts Sociales Ordinaires B et cent cinquante-sept mille six cent vingt-deux (157.622) Parts Sociales Ordinaires C, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, par l'annulation de cinquante (50) Parts Sociales Ordinaires B, treize mille (13.000) Parts Sociales Ordinaires C et deux mille quatre cent trente-quatre (2.434) Parts Sociales de Préférence, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, temporairement détenues par la Société, sans paiement aux détenteurs.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de six cent quarante-six mille six cent vingt et une livres sterling et soixante-sept pence (GBP 646.621,67) par un montant de cent cinquante-quatre livres sterling et quatre-vingt-quatre pence (GBP 154,84) à un montant de six cent quarante-six mille quatre cent soixante-six livres sterling et quatre-vingt-trois pence (GBP 646.466,83) représenté par un million deux cent trente-neuf mille cinquante et une (1.239.051) Parts Sociales Ordinaires A, cinq mille cinq cent quatre-vingt-cinq (5.585) Parts Sociales Ordinaires A1, soixante-trois millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante-quinze (63.199.275) Parts Sociales de Préférence, quarante-cinq mille cent cinquante (45.150) Parts Sociales Ordinaires B et cent cinquante-sept mille six cent vingt-deux (157.622) Parts Sociales Ordinaires C, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, par l'annulation de cinquante (50) Parts Sociales Ordinaires B, treize mille (13.000) Parts Sociales Ordinaires C et deux mille quatre cent trente-quatre (2.434) Parts Sociales de Préférence, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, temporairement détenues par la Société, sans paiement aux détenteurs.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à six cent quarante-six mille quatre cent soixante-six livres sterling et quatre-vingt-trois pence (GBP 646.466,83) représenté par un million deux cent trente-neuf mille cinquante et une (1.239.051) Parts Sociales Ordinaires A, cinq mille cinq cent quatre-vingt-cinq (5.585) Parts Sociales Ordinaires A1, soixante-trois millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent soixante-quinze (63.199.275) Parts Sociales de Préférence, quarante-cinq mille cent cinquante (45.150) Parts Sociales Ordinaires B et cent cinquante-sept mille six cent vingt-deux (157.622) Parts Sociales Ordinaires C, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, intégralement souscrites et libérées.

5.2. Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une décision de l'associé unique ou des associés prise dans les conditions requises pour une modification des présents Statuts.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte est évalué à environ EUR 2.000,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. RYMALOVA et H. HELINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11791. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062282/332.

(150070968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Keystone Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 141.487.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 22. April 2015

Zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2015 wird bestellt Compagnie Européenne de Révision, 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, RCSL B 37039.

Keystone Asset Management S.A.

Référence de publication: 2015062295/11.

(150071185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Kimi Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.756.

Il est porté à la connaissance des tiers, que Dominique Le Gal a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet rétroactif au 3 avril 2015.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 3 avril 2015, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., gérant
- Marielle STIJGER, gérant
- Michael FURTH, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015062296/15.

(150071448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

KORTO GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 32.016.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24/04/2015

Le siège social est transféré avec effet rétroactif au 01.03.2015 à L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X Septembre. Luxembourg, le 24/04/2015.

Référence de publication: 2015062309/10.

(150071454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

KPI Residential Property 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.517.

In the year two thousand and fifteen, on the first of April.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

(1) "Babcock & Brown European Investments S.à r.l.", having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109 507,

here duly represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 13th of March 2015, and

(2) "GRE Management GmbH", having its registered office at 2, Forsthausstraase, D-82031 Grunwald, Germany, registered with the Amtsgericht Munchen under number HRB 173219,

here duly represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 13th of March 2015.

Said proxies after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as aforesaid, are the shareholders (the “Shareholders”) of “KPI Residential Property 14 S.à r.l.”, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 17 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 961 on 17 May 2006, registered with the Trade and Register Companies of Luxembourg under B 114 517 (the “Company”).

The Shareholders, represented as aforesaid, request the undersigned notary to act resolutions contained into agenda as following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation.
2. Appointment of one Liquidator and determination of his powers.
3. Miscellaneous.

Then the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the “Liquidation”).

Second resolution

The Shareholders appoints Mr. Mark Hatherly, company director, born in New Zealand on November 13th 1965, professionally residing at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, to assume the role of liquidator of the Company (the “Liquidator”).

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

(1) «Babcock & Brown European Investments S.à r.l.», ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109 507,

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement à 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 13 mars 2015, et

(2) «GRE Management GmbH», ayant son siège social au 2, Forsthausstraase, D-82031 Grunwald (Allemand), immatriculée auprès du Amtsgericht Munchen sous le numéro HRB 173219,

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement à 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 13 mars 2015.

Les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeureront annexée au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme ci-avant, sont l'associées («les Associées») de «KPI Residential Property 14 S.à r.l.», ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, constituée suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 961 en date du 17 mai 2006, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114 517 («la Société»).

Les Associées, représentées comme ci-avant, requièrent le notaire instrumentant d'acter les points contenus dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités.
3. Divers.

Ensuite les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associées décident la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»).

Deuxième résolution

Les Associées décident de nommer Monsieur Mark Hatherly, gérant, né à Auckland, Nouvelle Zélande, le 13 novembre 1965, ayant son siège professionnel à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 13 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/8003. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062310/119.

(150071204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

**IDI Gazeley Frankfurt West S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxembourg Investment Company 47 S.à.r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 195.065.

In the year two thousand fifteen, on the tenth of April;

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

BSREP Europe Logistics Lux S.à r.l., with registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté and registered with the Luxembourg trade and companies registry, under number B177803,

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal;

Such proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of “Luxembourg Investment Company 47 S.à r.l.”, (hereafter the “Company”) with registered office in L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du commerce et des sociétés) under number B195065, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette, of January 12th, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- That the appearing party, represented as said before, as the sole shareholder of the said company, has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to transfer the registered office to L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Second resolution

The sole shareholder resolves change the name of the Company to IDI Gazeley Frankfurt West S.à r.l. and to amend Article 4 of the Articles of the Company as follows:

“ **Art. 4.** The company will assume the name of “IDI Gazeley Frankfurt West S.à r.l.” a private limited liability company.”

Third resolution

The sole shareholder acknowledges the resignation of Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. as manager and decides to grant it discharge for the execution of its mandate.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to appoint as Managers for an unlimited period:

- Mr Francesco ABBRUZZESE, manager of companies, born on June 7th, 1971 in Luxembourg, residing professionally in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Mr Douwe TERPSTRA, manager of companies, born on October 31st, 1958 in Leeuwarden (Netherlands), residing professionally in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Mr Andrew O'SHEA, manager of companies, born on August 31th, 1981 in Dublin (Ireland), residing professionally in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to amend the third paragraph of Article 12 of the Articles of the Company as follows:

“ **Art. 12. (third paragraph).** The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix avril.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

BSREP Europe Logistics Lux S.à r.l., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 177803,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée «Luxembourg Investment Company 47 S.à. r.l.», (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B195065, constituée suivante acte reçu par Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 janvier 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, en sa qualité d'associé unique de la Société a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société vers L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en IDI Gazeley Frankfurt West S.à r.l. et de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de «IDI Gazeley Frankfurt West S.à r.l.», société à responsabilité limitée.»

Troisième résolution

L'associé unique a pris note de la démission du gérant Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. et décide de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer comme gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Francesco ABBRUZZESE, gérant de sociétés, né le 7 juin 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Douwe TERPSTRA, gérant de sociétés, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden (Pays-Bas), demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Andrew O'SHEA, gérant de sociétés, né le 13 août 1958 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier le troisième alinéa de l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12. (troisième alinéa).** La société est engagée par la signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 avril 2015. Relation GAC/2015/3271. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015062335/111.

(150071653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Maitrise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3750 Rumelange, 11, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 196.331.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le quinze avril,

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Madame Virginie DUBOIS, épouse BRICOUT, directrice de sociétés, née le 18 juillet 1973 à Condé-sur-l'Escaut (France), demeurant à F-59230 Sars-et-Rosières, 38, route Nationale;

2) Monsieur Fabrice BRICOUT, gérant de sociétés, né le 21 août 1969 à Valenciennes (France), demeurant à F-59230 Sars-et-Rosières, 38, route Nationale.

Lesdits comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'exécution de tous mandats d'assistance et d'organisation administrative, commerciale et technique pour le compte de tiers et plus généralement elle aura un rôle de back-office. De plus, la Société pourra accompagner ses clients dans la stratégie de développement économique et sociale.

La Société a en outre pour objet la formation et la tenue de conférences. La Société pourra confier tout ou partie des tâches précitées à un tiers professionnel.

La Société a également pour objet l'acquisition, la détention et la gestion de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, sans but commercial.

Elle peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de «MAITRISE S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Rumelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause. L'assemblée générale fixera la rémunération des gérants.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, préqualifiés, déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1) Madame Virginie DUBOIS, préqualifiée:	
Cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Fabrice BRICOUT, préqualifié:	
Cinquante parts sociales	50
Total: Cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2015.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 11, rue Michel Rodange, L-3750 Rumelange.
- 2) Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 3) Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:
 - Madame Virginie DUBOIS, épouse BRICOUT, directrice de sociétés, née le 18 juillet 1973 à Condé-sur-l'Escaut (France), demeurant à F-59230 Sars-et-Rosières, 38, route Nationale;
 - Monsieur Fabrice BRICOUT, gérant de sociétés, né le 21 août 1969 à Valenciennes (France), demeurant à F-59230 Sars-et-Rosières, 38, route Nationale.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. DUBOIS, F. BRICOUT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 16 avril 2015. 1LAC/2015/11744. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062382/163.

(150071284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

**Cube Infrastructure Managers, Société Anonyme,
(anc. NEIL, Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., en abrégé NEIL).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.233.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of the month of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg S.A., en abrégé NEIL (the "Company"), a société anonyme, with its registered office at L-1931 Luxembourg, 41, Avenue de la Liberté, incorporated under Luxembourg law by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 6 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 263 on 28 February 2007.

The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on 28 December 2012, published in the Mémorial number 613 on 13 February 2013.

The Meeting was presided over by Gilles Corlier, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Anaïs Sohler, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Anaïs Sohler, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which is signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the members of the bureau. This list and the proxies initialled "ne varietur" by the members of the bureau will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. As it appears from the attendance list, all the Class A shares in registered form and the Class B shares in registered form currently in issue, representing 100% of the capital of the Company, are duly represented at the Meeting.

III. The shareholders represented declared having had prior knowledge of the agenda and waived any convening formalities so that the Meeting could validly deliberate and resolve all items of the agenda.

IV. The agenda of the Meeting is the following:

*Agenda
Sole resolution*

Restatement of the Articles in order to, inter alia, proceed with the amendments as detailed below:

- i. Change of the name of the Company into Cube Infrastructure Managers and subsequent amendment of article 1 of the Articles;

ii. Change of the object of the Company and subsequent amendment of article 3 of the Articles which shall read as follows:

" **Art. 3.** The principal object of the Company is:

1) the performance, for Luxembourg and foreign alternative investment funds within the meaning of EU Directive 2011/61/EU ("AIFs") of risk and portfolio management functions, administration functions, marketing functions and other activities related to the assets of AIFs, in accordance with Article 5(2) and Annex I of the Luxembourg Law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the "2013 Law"); and

2) the performance of the function of management company for common funds, investment companies with variable share capital and investment companies with fixed share capital established in Luxembourg and that qualify as AIFs, in accordance with Article 125-2 of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law").

The Company may provide the above mentioned risk and portfolio management, administration and marketing services also to the subsidiaries of AIFs which it manages, including domiciliation and administration support services.

In that context the Company or any of its affiliates shall inter alia serve as or control the unlimited shareholder (associé gérant commandité) to Cube Transport S.C.A., Cube Environment S.C.A., Cube Communications Infrastructure S.C.A. and Cube Energy S.C.A. (the "Luxembourg Subsidiaries") in connection with the management of their assets and their promotion and may also ensure the management and promotion of any other subsidiary/ies of the SICAV Cube Infrastructure Fund. On an ancillary basis, it shall hold participations in any form whatsoever in the Luxembourg Subsidiaries and the SICAV Cube Infrastructure Fund.

For the avoidance of doubt, the Company may also act as manager (gérant) of partnerships (including corporate partnerships limited by shares, common limited partnerships or special limited partnerships) within the meaning of article 107, article 17 and article 22-3 of the Company Law or the equivalent under the relevant law of subsidiaries of any future AIF it may manage.

The Company may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/or through the opening of branches.

The Company shall not have any industrial activity, shall not maintain any commercial establishment open to the public and the administration of its own assets shall only be an ancillary activity.

More generally, the Company may carry out any activities connected with the services it provides to AIFs to the furthest extent permitted by the 2010 Law, the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

The Company may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth in, but to the furthest extent permitted by, the provisions of the 2010 Law and the 2013 Law."

iii. Update of the Articles in order to reflect the submission of the Company to the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the "2013 Law") and the appointment of the Company as alternative investment fund manager pursuant to article 4 of the 2013 Law by amending, amongst others, current articles 12 (Compensation Committee functions), 13 (Compliance and Risk Committee functions), and 16 (conducting persons and Management Committee) of the Articles and introducing a new article 13 relating to the set-up of an investment committee;

iv. Introduction of a new article 6 allowing the Board of Directors to issue beneficiary shares of the Company pursuant to article 37 of the law of 10 August 2015 on commercial companies, as amended and renumbering of current articles 6 and subsequent as a result thereof; and

v. General update of the Articles by amending, amongst others, current articles 2, 9, 11, 14, 18, 20, 22 and 25 of the Articles and deleting current article 19.

V. After deliberation, the Meeting unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to amend the name of the Company and to fully restate the articles of incorporation of the Company which shall therefore read as follows:

" **Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of Cube Infrastructure Managers (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-five hereof.

Art. 3. The principal object of the Company is:

1) the performance, for Luxembourg and foreign alternative investment funds within the meaning of EU Directive 2011/61/EU ("AIFs") of risk and portfolio management functions, administration functions, marketing functions and other activities related to the assets of AIFs, in accordance with Article 5(2) and Annex I of the Luxembourg Law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the "2013 Law"); and

2) the performance of the function of management company for common funds, investment companies with variable share capital and investment companies with fixed share capital established in Luxembourg and that qualify as AIFs, in accordance with Article 125-2 of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law").

The Company may provide the above mentioned risk and portfolio management, administration and marketing services also to the subsidiaries of AIFs which it manages, including domiciliation and administration support services.

In that context the Company or any of its affiliates shall inter alia serve as or control the unlimited shareholder (associé gérant commandité) to Cube Transport S.C.A., Cube Environment S.C.A., Cube Communications Infrastructure S.C.A. and Cube Energy S.C.A. (the "Luxembourg Subsidiaries") in connection with the management of their assets and their promotion and may also ensure the management and promotion of any other subsidiary/ies of the SICAV Cube Infrastructure Fund. On an ancillary basis, it shall hold participations in any form whatsoever in the Luxembourg Subsidiaries and the SICAV Cube Infrastructure Fund.

For the avoidance of doubt, the Company may also act as manager (gérant) of partnerships (including corporate partnerships limited by shares, common limited partnerships or special limited partnerships) within the meaning of article 107, article 17 and article 22-3 of the 1915 Law (as defined below) or the equivalent under the relevant law of subsidiaries of any future AIF it may manage.

The Company may perform permitted activities outside of Luxembourg through the free provision of services and/or through the opening of branches.

The Company shall not have any industrial activity, shall not maintain any commercial establishment open to the public and the administration of its own assets shall only be an ancillary activity.

More generally, the Company may carry out any activities connected with the services it provides to AIFs to the furthest extent permitted by the 2010 Law, the 2013 Law and any other applicable laws and regulations.

The Company may carry out any activities connected directly or indirectly to, and/or deemed useful and/or necessary for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth in, but to the furthest extent permitted by, the provisions of the 2010 Law and the 2013 Law.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measure shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by one of the members of the Board of Directors of the Company who has powers to commit the Company for acts of daily and ordinary management.

Art. 5. The subscribed capital is set at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) represented by two hundred fifty (250) class A shares (the "Class A Shares") and one thousand (1,000) class B preferred shares (the "Class B Shares") fully paid up and having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The general meeting of shareholders, in accordance with the Luxembourg law and the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation, may decide the creation of class of shares, notably the creation, by issuance or conversion, of shares without voting right but benefiting from other preferred rights.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 6. The Board of Directors may decide the issue of registered beneficiary shares (parts bénéficiaires) under the meaning of article 37 of the 1915 Law (as defined in Article 10 below) which do not represent any part of the share capital of the Company and which shall be designated as "Beneficiary Shares". The Beneficiary Shares may be issued against contribution in cash or contribution in kind. Contributions in kind are subject to an independent auditor's control in respect of the valuation of these contributions.

The holders of the Beneficiary Shares shall have information rights equivalent to those provided to the shareholders by the Articles of Incorporation.

Beneficiary Shares have a first rank priority right on any amount distributed in cash or in kind by the Company by way of dividend, share repurchase, redemption rights (if applicable), liquidation proceeds and the like.

A register of beneficiaries will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by the holders of Beneficiary Shares. The holders of Beneficiary Shares may request the Company to issue and deliver certificates setting out their holding of Beneficiary Shares which shall be signed by two directors. Ownerships of Beneficiary Shares will be established by registration in the said register.

Beneficiary Shares may be transferred freely by their holders. Transfer of Beneficiary Shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of holders of Beneficiary Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Any transfer of Beneficiary Shares shall be entered into the register of holders of Beneficiary Shares; such inscription shall be signed by one or more members of the Board of Directors or by one or more other persons duly authorized thereto.

The Company will recognize only one holder per Beneficiary Share.

In case a Beneficiary Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Beneficiary Share will have to appoint one sole proxy to represent such Beneficiary Share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Beneficiary Share until one person has been designated as the sole owner towards the Company.

The Beneficiary Shares bear no voting rights. However, rights and obligations attached to the Beneficiary Shares cannot be altered or modified without the prior consent of all the holders of Beneficiary Shares.

The other features, terms and conditions (including economic rights) shall be established by the Board of Directors and further described in a separate agreement to be entered into with the subscribers (or (transferee(s), if any) of the Beneficiary Shares.

Art. 7. The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Subject to the approval of the Board of Directors, a transfer of a share shall be registered in the shareholders' register further to a written declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

A shareholder of the Company shall not transfer its Class A Shares and/or Class B Shares by any means to any third party (including affiliates of the shareholders of the Company) or to any other shareholders of the Company, without the prior consent of the Board of Directors. By exception, Natixis Global Asset Management Participations 1, a French société par actions simplifiée registered with the Paris (France) Registry of Commerce and Companies under number 479 989 246 ("NGAMP1") may freely transfer its Class A Shares and/or Class B Shares to any of its affiliates.

Art. 8. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as it may be specified in the notice of meeting, on the fourth Thursday of April at 4.00 PM. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 10. The quorums and delays required by law shall govern the notices and conduct of the meetings of the shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each Class A Share entitles to one vote. In accordance with articles 44 to 46 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), the Class B Shares do not have any voting rights except in the specific cases provided for by law. A shareholder may take part at any meeting of the shareholders by appointing a proxy.

Except as otherwise required by law, the decisions of the meeting of the shareholders, duly convened, shall be taken by simple majority of the shareholders present and voting. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting. The minutes of the meetings of the shareholders shall be recorded in a register of the minutes of the meetings of shareholders, kept at the registered office of the Company.

Art. 11. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 12. The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least four (4) members and a maximum of eight (8) members, who need not be shareholders of the Company. The Board of Directors shall always be composed so that, as long as Cube Infrastructure Partners SAS, a French law société par actions simplifiée registered with the register of companies of Paris (France) under the number 515 294 155 ("CIP"), it being specified that CIP may transfer its registered office to any other address, including outside France, holds at least 30 % of the Class A Shares of the Company, at least two (2) members are appointed by the general meeting of shareholders from candidates proposed by CIP (it being specified that one of these two members shall be the Managing Director as defined thereafter, except in the case where CIP expressly waives such right), the number of members to be appointed upon proposition of CIP being reduced to one (1) in the event CIP holds less than 30% of the Class A Shares of the Company (the "CIP Directors"), and as long as NGAMP1, and/or its mother company, one of its subsidiaries or affiliates, are the holders of the simple majority of the Class A Shares of the Company, up to six (6) other members are appointed by the general meeting of shareholders from candidates proposed by NGAMP1 (the "NGAMP1 Directors").

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a term not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 13. The Board of Directors shall create an investment committee (the "Investment Committee") and decide on its composition upon proposal of the Management Committee. The Investment Committee shall be in charge of making investments and divestments decisions in relation to the portfolios of assets of the AIFs in accordance with the 2013 Law and implementing regulations and circulars and with the procedures agreed from time to time. The Investment Committee is set up at the sole initiative of the Board of Directors and is not intended to replace the Board of Directors. The Investment Committee shall report to the Management Committee. Members of the Investment Committee may receive a particular compensation as a result of the allocation of attendance fees awarded, as the case may be, by the meeting of the shareholders.

Art. 14. The Board of Directors shall create a compensation committee (the "Compensation Committee") and decide on its composition. The Compensation Committee shall be chaired by one of the NGAMP1 Directors. The Managing Director (as defined hereafter) shall be a member of the Compensation Committee. The Compensation Committee shall be responsible for ensuring the adequacy and appropriateness of remuneration and compensations and in particular making proposals on employees remuneration as well as on the remuneration policy, in particular, with the limits permitted by the 2013 Law and implementing regulations and circulars. The Compensation Committee is set up at the sole initiative of the Board of Directors and is not intended to replace the Board of Directors. The Compensation Committee shall report ultimately to the Board of Directors. Members of the Compensation Committee may receive a particular compensation as a result of the allocation of attendance fees awarded, as the case may be, by the meeting of the shareholders.

Art. 15. The Board of Directors may create a compliance and risks committee (the "Compliance and Risks Committee") and decide on its composition. The Compliance and Risks Committee shall be chaired by one of the NGAMP1 Directors. The Compliance and Risks Committee shall be in charge of, in particular, setting up and monitoring the compliance, conformity and internal control procedures of the Company provided however that its function shall not conflict those to be performed by the risk management function implemented in accordance with the 2013 Law and implementing regulations and circulars. The Compliance and Risks Committee is set up at the sole initiative of the Board of Directors and is not intended to replace the Board of Directors. The Compliance and Risks Committee shall report to the Board of Directors. Members of the Compliance and Risks Committee may receive a particular compensation as a result of the allocation of attendance fees awarded, as the case may be, by the meeting of the shareholders.

Art. 16. The Board of Directors shall elect from among the NGAMP1 Directors a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any director, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board of Directors shall meet (i) as often as the interest of the Company requires so and (ii) in any case, at least once a semester, i.e., twice per financial year.

Notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least seven (7) days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by electronic mail or telegram or telefax or telex of each director, or if all the directors are present or represented and if they confirm being informed of

the agenda, the meeting may be held without previous notice. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another director as his proxy. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least one (1) NGAMP1 Director and one (1) CIP Director are present at a meeting of the Board of Directors. All meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg except in circumstances of emergency. One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature.

Art. 17. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting and by one (1) NGAMP1 Director and one (1) CIP Director. They shall be recorded in the register of the minutes of the meetings of the Board of Directors kept at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors. The Board of Directors shall also maintain an attendance register, signed by the Directors present or represented, by the chairman and by the secretary of the meeting.

Art. 18. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objects of the Company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors has in particular power to determine the policy of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company.

More specifically, in accordance with the applicable requirements of the 2013 Law, the Board of Directors will appoint at least two officers known as "conducting persons" or "dirigeants" (the "Dirigeants") who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Dirigeants need not be directors or shareholders of the Company.

The Dirigeants appointed from time to time will form a management committee (the "Management Committee"). The Management Committee shall be chaired by the candidate proposed by CIP who is also appointed as Director (the "Managing Director"). The Management Committee shall have the broadest functions, responsibilities and powers as set forth in the 2013 Law and implementing regulations and circulars. The Management Committee is not intended to replace the Board of Directors. The Management Committee shall report to the Board of Directors. Members of the Management Committee may receive a particular compensation as a result of the allocation of attendance fees awarded, as the case may be, by the meeting of the shareholders.

Dirigeants, officers and any other delegates, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board of Directors in accordance with applicable laws and regulations.

Art. 19. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in, or any matter, position or transaction involving the main shareholder, NGAMP1 or its shareholders, any subsidiary or any affiliate thereof, and also with CIP or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in

the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 20. The Company will be bound by (i) the sole signature of any "administrateur délégué", for matters within their powers as per the daily management of the Company, (ii) the joint signature of any two directors other than the Managing Director or (iii) the sole signature of any director or officer to whom authority has been specially delegated by the Board of Directors other than the Managing Director.

Art. 21. The accounts of the Company shall be audited by an approved statutory auditor. The auditor shall be appointed and removed by the shareholders at the general meeting who shall determine his office term and fees.

Art. 22. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 23. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in the same Article.

Each Class B Share carries at all times the right to (i) a preferential and cumulative dividend (the "Class B Preferred Dividend") to be declared and paid in cash, corresponding to one percent (1 %) per annum on the nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), (ii) an additional dividend to be declared and paid in cash, corresponding to the dividend which the Company is entitled to receive from time to time as holder of the A shares in CUBE and the A shares (parts de commandité) in each Luxembourg Subsidiary pursuant to the offering memorandum of CUBE Infrastructure Fund SICAV, the by-laws of CUBE and the by-laws of the Luxembourg Subsidiaries, net of taxes payable by the Company and of any interest paid under any loan to which the Company may be a party from time to time as well as charges incurred by the Company in direct relation to the dividends referred to in this paragraph (ii) (the "Class B Net Carried Interest"), and (iii) a dividend corresponding to the amounts of Class B Net Carried Interest put into reserve. To the extent that, after allocation to the legal reserve and of any other regulatory obligations in force, funds are available at the level of the Company for distribution to the Shareholders and to the extent permitted by law and by the Articles of Incorporation, the general meeting of Shareholders may, on the proposal of the Board of Directors:

- firstly, pay the Class B Preferred Dividend;
- secondly, pay a dividend to the Class A Shares corresponding to the remainder of the distributable profits after deduction of the Class B Preferred Dividend and the Class B Net Carried Interest; and
- thirdly, pay a dividend to the Class B Shares equal to the Class B Net Carried Interest minus any Class B Preferred Dividend that has accrued or was paid during previous financial years of the Company, provided however that any amount that would be distributable to the Class B Shares shall firstly be put into a specific Class B Shares reserve for 50% of the distributable amount and such 50% amount put into reserve shall then become distributable in accordance with this clause four years after the date of distribution of the remaining amount and shall be distributed as soon as possible as from that date.

Within the limits provided by law, the general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board of Directors determine the amount of the annual results that shall be distributed in accordance with the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may decide to pay interim distributions in accordance with the law.

The payment of the distributions shall be made to the address indicated on the register of shareholders.

The Board of Directors may pay the distributions in such currency and at such time and place that it shall determine from time to time.

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 25. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg and the Articles.

Art. 26. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2013 Law." There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A été tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de Natixis Environnement & Infrastructure Luxembourg S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, du 6 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 263 du 28 février 2007.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 décembre 2012, publié au Mémorial numéro 613 du 13 février 2013.

L'Assemblée est présidée par Gilles Corlier, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Anaïs Sohler, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Anaïs Sohler, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Le nom des actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau. Ladite liste et les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau sont annexées au présent acte et enregistrées avec celui-ci.

II. Il résulte de la liste de présence que l'ensemble des actions nominatives de Catégorie A et des actions nominatives de Catégorie B émises, représentant 100% du capital de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée.

III. Les actionnaires représentés déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour et renoncent aux formalités de convocation afin que l'Assemblée puisse valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour
Résolution unique*

Refonte des statuts de la Société (les «Statuts») en vue de procéder, notamment, aux modifications détaillées ci-dessous:

i. Modification du nom de la Société en Cube Infrastructure Managers et modification conséquente de l'article 1 des Statuts;

ii. Modification de l'objet social de la Société et modification conséquente de l'Article 3 des Statuts de manière à le lire comme suit:

« **Art. 3.** La Société a pour objet social principal:

1) l'exercice, pour des fonds d'investissement alternatifs («FIAs») luxembourgeois et étrangers, au sens de la directive européenne 2011/61/UE, des fonctions de gestion des risques et de portefeuille, les fonctions d'administration et de commercialisation ainsi que d'autres activités relatives aux actifs de FIAs, conformément à l'article 5, paragraphe 2 et l'annexe 1 de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi de 2013»); et

2) l'exercice de la fonction de société de gestion pour des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des sociétés d'investissement à capital fixe établies au Luxembourg et qui se qualifient de FIAs conformément à l'article 125-2 de la loi luxembourgeoise sur les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»).

La Société peut également fournir les services susmentionnés de gestion des risques et de portefeuille, d'administration et de commercialisation aux filiales de FIAs qu'elle gère, y compris des services de domiciliation et de support administratif.

Dans ce contexte, la Société, ou l'une de ses filiales, prendra, entre autres, la qualité d'associé gérant commandité ou contrôlera l'associé gérant commandité de Cube Transport S.C.A., Cube Environment S.C.A., Cube Communications Infrastructure S.C.A. et Cube Energy S.C.A. (les «Filiales Luxembourgeoises») en relation avec l'administration de leurs avoirs et leur promotion et pourra également assurer la gestion, la direction et la promotion de toute(s) autre(s) filiale(s) de la SICAV Cube Infrastructure Fund. A titre accessoire, elle a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les Filiales Luxembourgeoises et dans la SICAV Cube Infrastructure Fund.

Pour éviter tout doute, la Société peut exercer les fonctions de gérant de sociétés en commandite (sociétés en commandite par actions, sociétés en commandite simple et sociétés en commandite spéciale) au sens des articles 107, 17 et 22-3 de la Loi de 1915 (telle que définie ci-dessous) ou de l'équivalent prévu par la loi applicable aux filiales de tout FIA qu'elle serait amenée à gérer.

La Société pourra exercer les activités autorisées en dehors du Luxembourg dans le cadre de la libre prestation de services et/ou au moyen de l'établissement de succursales.

La Société n'exercera aucune activité industrielle, ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public et l'administration de ses propres actifs ne constituera qu'une activité accessoire.

De manière générale, la Société pourra exercer toute activité liée aux services qu'elle fournit à des FIAs dans la mesure la plus large permise par les dispositions de la Loi de 2010, la Loi de 2013 et par toute autre loi ou règlement applicable.

La Société pourra exercer toutes activités directement ou indirectement liées, et/ou estimées utiles et/ou nécessaires à l'accomplissement de son objet, mais toujours dans les limites prévues et dans la mesure la plus large permise par les dispositions de la Loi de 2010 et la Loi de 2013.»

iii. Mise à jour des Statuts en vue de refléter la soumission de la Société est régie à la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi de 2013») et sa désignation en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs conformément à l'article 4 de la Loi de 2013, en modifiant, en autres, les actuels articles 12 (fonctions du Comité des Rémunérations), 12 (fonctions du Comité Compliance et Risques) et 16 (Dirigeants et Comité de Gestion) des Statuts et en introduisant un nouvel article 13 relatif à la création d'un comité d'investissement;

iv. Introduction d'un nouvel article 6 autorisant le Conseil d'Administration à émettre des parts bénéficiaires de la Société conformément à l'article 37 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée et renumérotation des actuels articles 6 et suivants en conséquence; et

v. Mise à jour générale des Statuts en modifiant, en autres, les actuels articles 2, 9, 11, 14, 18, 20, 22 et 25 des Statuts et en supprimant l'actuel article 19.

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée a décidé de modifier le nom de la Société et de refondre les Statuts de la Société de manière à les lire comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de Cube Infrastructure Managers (la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications de Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt-cinq ci-après.

Art. 3. La Société a pour objet social principal:

1) l'exercice, pour des fonds d'investissement alternatifs («FIAs») luxembourgeois et étrangers, au sens de la directive européenne 2011/61/UE, des fonctions de gestion des risques et de portefeuille, les fonctions d'administration et de commercialisation ainsi que d'autres activités relatives aux actifs de FIAs, conformément à l'article 5, paragraphe 2 et l'annexe 1 de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la «Loi de 2013»); et

2) l'exercice de la fonction de société de gestion pour des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des sociétés d'investissement à capital fixe établies au Luxembourg et qui se qualifient de FIAs conformément à l'article 125-2 de la loi luxembourgeoise sur les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»).

La Société peut également fournir les services susmentionnés de gestion des risques et de portefeuille, d'administration et de commercialisation aux filiales de FIAs qu'elle gère, y compris des services de domiciliation et de support administratif.

Dans ce contexte, la Société, ou l'une de ses filiales, prendra, entre autres, la qualité d'associé gérant commandité ou contrôlera l'associé gérant commandité de Cube Transport S.C.A., Cube Environment S.C.A., Cube Communications Infrastructure S.C.A. et Cube Energy S.C.A. (les «Filiales Luxembourgeoises») en relation avec l'administration de leurs avoirs et leur promotion et pourra également assurer la gestion, la direction et la promotion de toute(s) autre(s) filiale(s) de la SICAV Cube Infrastructure Fund. A titre accessoire, elle a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les Filiales Luxembourgeoises et dans la SICAV Cube Infrastructure Fund.

Pour éviter tout doute, la Société peut exercer les fonctions de gérant de sociétés en commandite (sociétés en commandite par actions, sociétés en commandite simple et sociétés en commandite spéciale) au sens des articles 107, 17 et 22-3 de la Loi de 1915 (telle que définie ci-dessous) ou de l'équivalent prévu par la loi applicable aux filiales de tout FIA qu'elle serait amenée à gérer.

La Société pourra exercer les activités autorisées en dehors du Luxembourg dans le cadre de la libre prestation de services et/ou au moyen de l'établissement de succursales.

La Société n'exercera aucune activité industrielle, ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public et l'administration de ses propres actifs ne constituera qu'une activité accessoire.

De manière générale, la Société pourra exercer toute activité liée aux services qu'elle fournit à des FIAs dans la mesure la plus large permise par les dispositions de la Loi de 2010, la Loi de 2013 et par toute autre loi ou règlement applicable.

La Société pourra exercer toutes activités directement ou indirectement liées, et/ou estimées utiles et/ou nécessaires à l'accomplissement de son objet, mais toujours dans les limites prévues et dans la mesure la plus large permise par les dispositions de la Loi de 2010 et la Loi de 2013.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette déclaration de transfert de siège social devra être portée à la connaissance des tiers par un des membres du Conseil d'Administration de la Société qui a les pouvoirs d'engager la Société par des actes de gestion journalière.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et par mille (1.000) actions préférentielles de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») entièrement libérées ayant une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée des actionnaires, en conformité avec la loi luxembourgeoise et les règles de quorum et de majorité établies par les Statuts, peut décider de la création de plusieurs catégories d'actions, notamment la création, par émission ou conversion, d'actions sans droit de vote mais assorties de droits privilégiés.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification de ces Statuts.

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Nonobstant ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 6. Le Conseil d'administration peut décider de l'émission de parts bénéficiaires au sens de l'article 37 de la Loi de 1915 (telle que définie à l'article 10 ci-dessous) qui ne sont pas représentatives du capital social de la Société et appelées «Parts Bénéficiaires». Les Parts Bénéficiaires peuvent être émises en contrepartie d'un apport en numéraire ou en nature. Les apports en nature font l'objet d'un contrôle par un auditeur indépendant en ce qui concerne leur évaluation.

Les titulaires de Parts Bénéficiaires auront des droits à l'information équivalente à ceux accordés aux actionnaires par les Statuts.

Les Parts Bénéficiaires auront un droit de priorité de premier rang sur tout montant distribué en espèce ou en nature par la Société par voie de dividende, rachat d'actions, droits de rachat (si applicable), produits de liquidation ou similaires.

Un registre des bénéficiaires sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à la disposition des titulaires de Parts Bénéficiaires pour inspection. Les titulaires de Parts Bénéficiaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats établissant leur détention de Parts Bénéficiaires et qui devront être signés par deux administrateurs. La propriété des Parts Bénéficiaires sera établie par une inscription dans ledit registre.

Les Parts Bénéficiaires pourront être librement cédées par leurs titulaires. Le transfert de Parts Bénéficiaires sera établi par une déclaration écrite de transfert qui sera inscrite dans le registre des titulaires de Parts Bénéficiaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes disposant de procurations appropriées pour agir à cet effet. Tout transfert de Parts Bénéficiaires sera inscrit dans le registre des titulaires de Parts Bénéficiaires; cette inscription devra être signée par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul titulaire par Part Bénéficiaire.

Au cas où une Part Bénéficiaire est détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de la Part Bénéficiaire devront désigner un mandataire unique pour représenter la Part Bénéficiaire dans ses rapports avec la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Part Bénéficiaire jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée en tant que seul propriétaire à l'égard de la Société.

Les Parts Bénéficiaires ne comportent aucuns droits de vote. Cependant, les droits et obligations attachés aux Parts Bénéficiaires ne peuvent pas être altérés ou modifiés sans le consentement préalable des titulaires des Parts Bénéficiaires.

Les autres caractéristiques, termes et conditions (y compris les droits économiques) seront établis par le Conseil d'Administration et ultérieurement décrits dans un accord séparé conclu avec les souscripteurs (ou cessionnaire(s) le cas échéant) de Parts Bénéficiaires.

Art. 7. Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires. Il sera tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration une cession d'actions sera inscrite dans le registre des actionnaires suite à une déclaration de transfert écrite; datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs adéquats. La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres documents de transfert satisfaisant pour la Société.

Un actionnaire de la Société ne peut pas transférer ses Actions de Catégorie A et/ou ses Actions de Catégorie B, par quelque moyen que ce soit, à tout tiers (en ce compris les sociétés affiliées des actionnaires de la Société) ou à tout autre actionnaire de la Société sans le consentement préalable du Conseil d'Administration. Par exception, Natixis Global Asset Management Participations 1, une société par actions simplifiée de droit français immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (France) sous le numéro 479 989 246 («NGAMP1») peut librement transférer ses Actions de Catégorie A et/ou ses Actions de Catégorie B à toute société affiliée.

Art. 8. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le quatrième jeudi d'avril à 16 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant au Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 10. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts. Chaque Action de Catégorie A habilite à un vote. En accord avec les articles 44 à 46 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), les Actions de Catégorie B ne possèdent pas de droit de vote excepté dans les cas spécifiques prévus par la loi. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant un mandataire par écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires, dûment convoqués, sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants. Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale. Les procès-verbaux des réunions de l'assemblée générale des actionnaires seront consignés dans un registre des procès-verbaux des réunions de l'assemblée générale des actionnaires tenu au siège social de la Société.

Art. 11. Les actionnaires seront convoqués par le Conseil d'Administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

Art. 12. La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé d'au moins quatre (4) membres et au maximum de huit (8) membres, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le Conseil d'Administration devra toujours être composé de sorte que, aussi longtemps que Cube Infrastructure Partners SAS, une société par actions simplifiée de droit français immatriculée au registre des sociétés de Paris (France) sous le numéro 515 294 155 («CIP»), étant précisé que CIP pourra transférer son siège social à une autre adresse y inclus en dehors de la France, détient au moins 30% des Actions de Catégorie A de la Société, au moins deux (2) membres soient nommés par l'assemblée générale des actionnaires parmi les candidats proposés par CIP (étant précisé que l'un de ces deux membres devra être l'Administrateur Délégué tel que défini ci-après, sauf renonciation expresse à ce droit par CIP, le nombre de membres nommés sur proposition de CIP étant ramené à un (1) dans le cas où CIP détiendrait moins de 30% des Actions de Catégorie A de la Société (les «Administrateurs CIP»), et aussi longtemps que NGAMP1, et/ou sa société mère, l'une de ses filiales ou sociétés affiliées, sont les détenteurs de la majorité simple des Actions de Catégorie A de la Société, jusqu'à six (6) autres membres soient nommés par l'assemblée générale des actionnaires parmi les candidats proposés par NGAMP1 (les «Administrateurs NGAMP1»).

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période ne dépassant pas six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et sont qualifiés, toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de retraite, ou pour quelque autre cause, les administrateurs restants devront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires. Au cas où, lors d'une réunion il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Art. 13. Le Conseil d'Administration mettra en place un comité d'investissement (le «Comité d'Investissement») dont il déterminera la composition sur proposition du Comité de Gestion. Le Comité d'Investissement aura pour mission de prendre les décisions d'investissement et de désinvestissement concernant les portefeuilles d'actifs des FIAs conformément à la Loi

de 2013 et règlements d'exécution et circulaires et conformément aux procédures qui pourront être adoptées de temps à autre. Le Comité d'Investissement est créé à la seule initiative du Conseil d'Administration et ne peut avoir pour effet de se substituer au Conseil d'Administration. Le Comité d'investissement rend compte au Conseil d'Administration. L'appartenance au Comité d'Investissement peut faire l'objet d'une rémunération particulière dans le cadre de la répartition des jetons de présences alloués, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Le Conseil d'Administration devra mettre en place en son sein un comité des rémunérations (le «Comité des Rémunérations») dont il déterminera la composition. Le Conseil des Rémunération sera présidé par l'un des Administrateurs NGAMP1 et comprendra l'Administrateur Délégué (tel que défini ci-après). Le Comité des Rémunérations aura pour responsabilité d'assurer le caractère adéquat et approprié des rémunérations et des avantages et, notamment, faire des propositions la rémunération des employés ainsi que sur la politique de rémunération, en particulier, dans les limites permises par la Loi de 2013 et les règlements d'exécution et les circulaires. Le Comité des Rémunérations est créé à la seule initiative du Conseil d'Administration et ne peut avoir pour effet de se substituer au Conseil d'Administration. Le Comité des Rémunérations rend compte, en définitive, au Conseil d'Administration. L'appartenance au Comité des Rémunérations peut faire l'objet d'une rémunération particulière dans le cadre de la répartition des jetons de présences alloués, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 15. Le Conseil d'Administration pourra mettre en place en son sein un comité d'audit et des risques (le «Comité Compliance et Risques») dont il déterminera la composition, qui sera présidé par l'un des Administrateurs NGAMP1. Le Comité Compliance et Risques sera notamment en charge de la mise en place et du suivi des procédures de compliance, conformité et de contrôle interne de la Société, à condition toutefois que sa fonction ne s'oppose pas à la fonction de gestion des risques conformément à la Loi de 2013, aux règlement d'exécution et aux circulaires. Le Comité Compliance et Risques est créé à la seule initiative du Conseil d'Administration et ne peut avoir pour effet de se substituer au Conseil d'Administration. Le Comité Compliance et Risques rend compte au Conseil d'Administration. L'appartenance au Comité Compliance et Risques peut faire l'objet d'une rémunération particulière dans le cadre de la répartition des jetons de présences alloués, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Le Conseil d'Administration devra élire parmi les Administrateurs NGAMP1 un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées d'actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de tout administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront désigner, à la majorité des voix présentes un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil d'Administration devra se réunir (i) aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et (ii) en tout état de cause, au moins une (1) fois par semestre, soit au moins deux (2) fois par exercice social.

Avis de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins sept jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par assentiment par écrit ou par courrier électronique, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur, ou si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions individuelles se tenant aux heures et endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter à la réunion du Conseil d'Administration par un autre administrateur en le désignant comme son mandataire par écrit. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un (1) Administrateur NGAMP1 et un (1) Administrateur CIP sont présents à la réunion du Conseil d'Administration.

Toutes les réunions du Conseil d'Administration devront être tenues au Luxembourg sauf s'il y a urgence. Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Nonobstant les dispositions précédentes, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou par l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence et par un (1) Administrateur NGAMP1 et un (1) Administrateur CIP. Ils seront consignés dans un registre des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration tenu au siège social de la Société. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président

ou par le secrétaire ou par deux administrateurs. Le Conseil d'Administration devra également tenir un registre de présence aux réunions du Conseil d'Administration, signé par les Administrateurs présents ou représentés, par le Président du Conseil d'Administration et par le secrétaire de séance.

Art. 18. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour mener à bien les affaires de la Société et pour prendre toutes les mesures de disposition et d'administration qui sont en relation avec l'objet de la Société, et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale conformément aux présents statuts ou aux dispositions légales.

Le Conseil d'Administration a en particulier, le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des directeurs de la Sociétés. Plus spécifiquement, conformément aux dispositions de la Loi de 2013, le Conseil d'Administration nommera au moins deux directeurs appelés «personnes dirigeantes» ou «dirigeants» (les «Dirigeants») qui auront plein pouvoir pour agir pour le compte de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le Conseil d'Administration. Les Dirigeants n'ont pas besoin d'être Administrateurs ou actionnaires de la Société.

Les Dirigeants nommés formeront un comité de gestion (le «Comité de Gestion»). Le Comité de Gestion sera présidé par le candidat proposé par CIP qui est aussi nommé Administrateur («l'Administrateur Délégué»). Le Comité de Gestion aura les fonctions, les responsabilités et les pouvoirs les plus larges tel que prévus par la Loi de 2013, les règlements d'exécution et les circulaires. Le Comité de Gestion ne peut avoir pour effet de se substituer au Conseil d'Administration. Le Comité de Gestion rend compte au Conseil d'Administration. L'appartenance au Comité d'Investissement peut faire l'objet d'une rémunération particulière dans le cadre de la répartition des jetons de présences alloués, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires.

Sauf stipulations contraires dans ces Statuts, les Dirigeants, les directeurs et tous autres délégués nommés auront les pouvoirs et obligations qui leur sont assignés par le Conseil d'Administration, conformément aux lois et aux règlements applicables.

Art. 19. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur ou employé. L'administrateur ou le directeur de la Société, qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est en relation d'affaires, ne sera pas par là-même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un administrateur ou un directeur aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, n'inclut pas les relations ou les intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, dans ou en rapport avec le principal actionnaire, NGAMP1 ou ses actionnaires, ses filiales ou sociétés affiliées, ainsi qu'avec CIP, ou encore en rapport avec toute autre société ou personne morale que le Conseil d'Administration pourra déterminer discrétionnairement.

La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie pour être ou avoir été administrateur ou directeur de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou directeur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dont il pourrait être titulaire.

Art. 20. La Société sera engagée par (i) la seule signature de tout Administrateur Délégué, pour les matières qui relèvent de leur compétence et relatives à la gestion journalière de la Société, (ii) la signature conjointe de deux administrateurs autres que l'Administrateur Délégué ou (iii) la seule signature d'un des administrateurs ou de tout fondé de pouvoir autres que l'Administrateur Délégué auquel des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 21. Les comptes de la Société devront être audités par un réviseur d'entreprise agréé. Le réviseur d'entreprise agréé sera nommé et révoqué par les actionnaires lors de l'assemblée générale qui devra déterminer la durée de sa fonction et ses rémunérations.

Art. 22. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 23. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent

(10 %) du capital social tel qu'il est prévu à l'Article cinq ci-dessus ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, ainsi qu'il est dit dans le même Article.

Chaque Action de Catégorie B possède à tout moment le droit à (i) un dividende préférentiel et cumulatif (le «Dividende Préférentiel de Catégorie B») qui sera déclaré et payé en espèce, correspondant à un pour cent (1 %) par an sur base de la valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), (ii) un dividende complémentaire qui sera déclaré et payé en espèce, correspondant au dividende que la Société est en droit de recevoir de temps à autre en qualité de propriétaire des parts dans CUBE et des parts de commandité dans chaque Filiale Luxembourgeoise conformément au prospectus d'émission de CUBE Infrastructure Fund SICAV, aux Statuts de CUBE et aux Statuts des Filiales Luxembourgeoises, net des impôts payables par la Société et de tout intérêt payé en vertu de tout contrat d'emprunt auquel la Société pourrait être partie de temps à autre ainsi que des charges encourues par la Société en relation directe avec le dividende mentionné dans cet alinéa (ii) (le «Profit Net Réalisé de Catégorie B») et (iii) un dividende correspondant aux montants des Profits Nets Réalisés de Catégorie B mis en réserve.

Dans la mesure où, après l'allocation de la réserve légale et de toute autre obligation réglementaire en vigueur, des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution aux actionnaires et dans la limite permise par la loi et par les Statuts, l'assemblée générale des actionnaires pourra, sur proposition du Conseil d'Administration:

- en premier lieu, payer le Dividende Préférentiel de Catégorie B;
- en deuxième lieu, payer un dividende aux Actions de Catégorie A correspondant au solde des profits distribuables après déduction du Dividende Préférentiel de Catégorie B et du Profit Net Réalisé de Catégorie B;
- en troisième lieu, payer un dividende aux Actions de Catégorie B égal au Profit Net Réalisé de Catégorie B moins tout Dividende Préférentiel de Catégorie B qui s'est accumulé ou qui a été payé pendant les années financières précédentes de la Société, sous réserve cependant que toute réserve qui serait distribuable aux Actions de Catégorie B soit premièrement mise dans une réserve spécifique d'Actions de Catégorie B à hauteur de 50% des réserves distribuables et que ces 50% mis en réserve deviennent ensuite distribuables en conformité avec cette clause quatre ans après la date de distribution du solde et soient distribués dans les plus brefs délais à partir de cette date.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, dans les limites prévues par la loi, sur base d'une proposition du Conseil d'Administration, la répartition du montant des résultats annuels qui seront distribués conformément avec les Statuts.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intermédiaires en conformité avec la loi.

Le paiement de ces dividendes sera effectué à l'adresse indiquée sur le registre des actionnaires.

Le Conseil d'administration déterminera souverainement la monnaie dans laquelle il paiera les dividendes ainsi que le lieu de paiement.

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou personnes morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur indemnisation.

Art. 25. Les présents statuts pourront être modifiés en temps utile qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise et les Statuts.

Art. 26. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et la Loi de 2013.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que par les présentes, à la requête des comparants, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de ces mêmes comparants, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: G. CORLIER, A. SOHLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11788. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015062404/773.

(150071290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

PATRIZIA Harald Fund Investment SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 191.529.

Die Anteilshaber der Gesellschaft, (i) PATRIZIA Luxembourg S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter Nummer B 122906, hält 89 A-Stammanteile an der Gesellschaft (89 Gesellschaftsanteile mit je einem Nominalwert von 125,- EUR), (ii) PATRIZIA Investment Management SCS, eine Kommanditgesellschaft (société en commandite simple) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter Nummer B 175874 hält 10 B-Stammanteile an der Gesellschaft (10 Gesellschaftsanteile mit je einem Nominalwert von 125,- EUR), und (iii) PATRIZIA Harald Fund Investment Verwaltung S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter Nummer B 191539, hält 1 A-Stammanteil an der Gesellschaft (1 Gesellschaftsanteil mit einem Nominalwert von 125,- EUR),

PATRIZIA Luxembourg S.à r.l. und PATRIZIA Investment Management SCS haben mit Urkunde vom 13. April 2015 (der Anteilskaufvertrag) (i) 89 A-Stammanteile (89 Gesellschaftsanteile mit je einem Nominalwert von 125,- EUR) und (ii) 10 B-Stammanteile (10 Gesellschaftsanteile mit je einem Nominalwert von 125,- EUR) an PATRIZIA Harald GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Fuggerstraße 26, 86150 Augsburg, Deutschland und eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter der Nummer HRB 217038, veräußert und übertragen.

Demnach resultiert aus dem Vollzug des Anteilskaufvertrages, dass PATRIZIA Harald GmbH 89 A-Stammanteile (mit je einem Nominalwert von 125,- EUR) und (ii) 10 B-Stammanteile (mit je einem Nominalwert von 125,- EUR) und demnach insgesamt 99 Gesellschaftsanteile an der PATRIZIA Harald Fund Investment SCS hält.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PATRIZIA Harald Fund Investment SCS

VERTRETER

Référence de publication: 2015062444/32.

(150070709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Patrizia Harald Fund Investment 1 S.à .r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 191.548.

Der alleinige Anteilshaber der Gesellschaft, First Street Topco 2 S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter Nummer B 191529, hält alle 125 Anteile an der Gesellschaft mit je einem Nominalwert von 100,- EUR.

Mit notarieller Urkunde vom 26. März 2015 (der Gesellschafterbeschluss) wurde die First Street Topco 2 S.à r.l. in eine société en commandite simple - SCS umgewandelt und der Name in PATRIZIA Harald Fund Investment SCS geändert.

Demnach resultiert aus dem Gesellschafterbeschluss, dass der alleinige Anteilshaber der Gesellschaft, der alle 125 Anteile an der Gesellschaft mit je einem Nominalwert von 100,- EUR hält, die PATRIZIA Harald Fund Investment SCS, eine luxemburgische Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter Nummer B 191529, ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PATRIZIA Harald Fund Investment 1 S.à r.l.

VERTRETER

Référence de publication: 2015062445/23.

(150070858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

German Hospitality Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.274.

—
EXTRAIT

Il résulte de la première décision de l'associé unique de la Société en date du 22 avril 2015 que la société BRE/Management 7 S.A. a démissionné en tant que Geschäftsführer de la Société avec effet au 22 avril 2015.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société BRE/Management 8 S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 195.140, en tant que Geschäftsführer de la Société, avec effet au 22 avril 2015 pour une durée indéterminée,

La Société est désormais gérée par la société BRE/Management 8 S.A. en qualité de Geschäftsführer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015062192/20.

(150071228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

German Hospitality Mezzco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.259.

—
EXTRAIT

Il résulte de la première décision de l'associé unique de la Société en date du 22 avril 2015 que la société BRE/Management 7 S.A. a démissionné en tant que Geschäftsführer de la Société avec effet au 22 avril 2015.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société BRE/Management 8 S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 195.140, en tant que Geschäftsführer de la Société, avec effet au 22 avril 2015 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société BRE/Management 8 S.A. en qualité de Geschäftsführer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015062193/20.

(150071445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.

Gazprom Neft International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 154.621.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gazprom Neft International S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015062191/11.

(150071500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2015.
